



Nouvelle étude : Des parcs aux sites de loisirs en France

ARTICLE

Avec 600 sites, accueillant 70 millions de visiteurs français et internationaux par an pour un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros, la France s'est, en 40 ans, imposée comme 1^{re} destination européenne en matière de sites de loisirs.

Atout France et le SNELAC¹ ont souhaité dresser un panorama inédit de la diversité de ce secteur tout en mettant en lumière les facteurs qui vont influencer les modes de consommation dans les années à venir et auxquels les sites de loisirs vont devoir s'adapter.

En quarante ans, les opérateurs de loisirs se sont imposés comme d'importants investisseurs dans le monde du tourisme, réalisant entre 300 et 400 millions d'euros d'investissements annuels. C'est aujourd'hui un secteur économique qui génère un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros par an pour 42 000 salariés.

L'étude proposée par Atout France et le SNELAC constitue un outil d'aide à la décision et au développement pour tous les acteurs de la filière, porteurs de projets ou exploitants.

Décryptant les bonnes pratiques et les « success stories », il propose un éclairage très opérationnel comprenant ratios marketing et d'investissement et dessinant les contours des principales évolutions à venir.

Pour en savoir plus, téléchargez ci-dessous :

- Le communiqué de presse
- Le sommaire de l'étude

¹SNELAC : Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels
Visuel : (c) Futuroscope

~~Des parcs aux sites de loisirs~~

~~Coll. Ingénierie et développement touristique Atout France~~

~~Cet ouvrage est en vente au prix de :~~

~~23,70 € en version PDF~~

~~24,95 € en version papier~~

~~sur atout-france.fr~~

